

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 09

Date de convocation

Date d'affichage

17 Mai 2021

17 Mai 2021

SEANCE DU VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021-22

L'an Deux Mille Vingt et un, le Vingt-cinq du mois de MAI, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var, **Présents** : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs BELISAIRE Louis, ORSET Loic, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.
Absent : FABRE Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Acquisition d'un Mobil Home pour le Camping Municipal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PONSOT Locataire d'un emplacement sur le Camping « Notre-Dame » lui a fait savoir qu'il souhaite changer d'endroit, et de ce fait faire l'acquisition d'un logement mobile plus spacieux.

Conformément au contrat de location en cours, il propose à la vente son bien, et il soumet en priorité cette offre à la Mairie ;

Madame le Maire expose que les demandes de location sont de plus en plus nombreuses, et que pour répondre à ce besoin, la Commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'un mobil home en parfait état d'entretien.

Le montant de cette transaction est fixé d'un commun accord à la somme de Quatre Mille cinq cents Euros (4 500 €).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Par : 09 Voix ; Pour : 09 voix ; Abstention : 0 Voix ; contre : 0 voix.

- de procéder à l'acquisition du mobil home de Monsieur PONSOT, d'un montant de Quatre Mille cinq cents Euros (4 500) ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le **23 JUIN 2021**

et publication ou notification

le **23 JUIN 2021**

Le Maire,

